



Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

CONSOLIDATION BULLETIN

NO. 2

Interdepartmental discussion and negotiations have been actively pursued through the Personnel Management Committee (PMC) and its task forces, and a common understanding of the format and structure of consolidation is gradually emerging. This progress has been due, in part, to the fact that several departments have sought, from the Prime Minister and the PCO, clarification on some of the basic issues; as a result, at the most recent meeting of the PMC, several important questions were resolved and a new impetus has been created.

What is the intent of Consolidation?

The intention is to establish a consolidated Canadian Foreign Service, managed according to a single set of personnel policies, but recognizing a dual operational level which provides for a separate Trade Commissioner Service.

Who will be affected?

Consolidation is meant to encompass virtually all public servants of the Federal Government on any form of foreign service. Serving members of the RCMP and DND, whose officers are outside the Public Service Act, will be exempt.

What are the concepts by which the consolidated Foreign Service will be established?

1. All members of the consolidated Foreign Service will be employed by the Department of External Affairs, or serve in External Affairs positions abroad.
2. Officers of foreign interest departments (e.g. National Revenue, Health & Welfare, Supply and Services) will be on loan to External Affairs, while continuing to be on the payroll of their home departments, and will serve in External Affairs' positions set aside for them.
3. Heads of Posts and the Personnel Management Committee are to be the twin interdepartmental pillars of the consolidated Foreign Service.
4. Responsibility and accountability for day-to-day personnel management will rest with the Department

of External Affairs.

5. Recruitment, promotions and career development policies will proceed within the context of a consolidated Foreign Service, and not in terms of individual departmental systems;
6. The PMC will become the vehicle by which all of the foreign service departments make inputs into the direction and control of the Foreign Service, through the development of policies which will govern the personnel management of the Foreign Service. When necessary, the ADM Sub-Committee, to which the PMC reports, will act as a court of appeal for decisions on the practical application of those policies.
7. Consolidation represents a new era in the management of the Foreign Service, and requires a radical change of attitude on the part of the departments and agencies concerned.

What progress has been made on restructuring the Foreign Service?

The Restructuring Task Force is working closely with the Treasury Board in order to determine the most appropriate method of classifying each foreign service position, as a pre-requisite to establishing a new grade structure which will cover all foreign service positions at the operational level. Restructuring of the operational level will be undertaken (as will be the reclassification of the Executive Group) with the intention of "harmonizing" the consolidated Foreign Service with the Public Service at large.

The Task Force is conducting a test evaluation of a sample of Foreign Service positions, using both the Hay System and the Master Evaluation Plan (MEP) as a vehicle for reclassification. The Task Force expects to be in a position, by early August, to determine how it will proceed with reclassification.

Have the functional career streams been defined?

The career streams have not yet been delineated nor named; however, agreement has been reached on the following principles for the establishment of streams:

- a) there should be as few streams as possible, to facilitate assignments within streams;
- b) there could be "activities" or sub-streams within

a broad stream (e.g. Consular within a Consular/Immigration Stream);

- c) each stream should be the same "height", providing access to the Executive Group, so that an officer could make a full career within a single stream; at the same time, not all streams would be the same shape (i.e. some would have fewer positions at a given level than others); to enter the Executive Group would normally require experience in more than one stream;
- d) the design and management of each stream within Industry, Trade and Commerce and External Affairs must be compatible.

Is the exercise moving forward on schedule?

There has been some slippage of time in the first months, as clarification has been sought and levels of interdepartmental understanding achieved. The Plan of Action is being amended accordingly, and it is generally felt that, over the summer months, much of the work begun with respect to the Canadian Employment and Immigration Commission can be finalized, and that the negotiations between External Affairs, the Canadian International Development Agency and Industry, Trade and Commerce will proceed on schedule. As an indication of the work to be accomplished, the Task Force on Consolidation has been charged with these specific tasks:

- determine the number of officers and locally-engaged program staff to be transferred from the Canadian Employment and Immigration Commission to the Department of External Affairs
- agree on how headquarters assignments in the Canadian Employment and Immigration Commission Foreign Branch are to be effected
- agree on how single assignments of domestic-based Canadian Employment and Immigration Commission officers should be made to the consolidated Foreign Service
- determine External Affairs' positions in headquarters and abroad to be included in the aid stream
- identify Canadian International Development Agency positions abroad to be transferred to External Affairs to form part of the rotational aid stream
- agree as to how headquarters assignments in the aid stream in the Canadian International Development Agency are to be effected

- identify Trade Commissioner Service positions abroad to be transferred to the establishment of External Affairs

The Prime Minister's original statement mentioned that a special study on terms and conditions of the Foreign Service was to be undertaken. What progress is being made on this study?

This is to be a wide-ranging examination of conditions of service abroad, covering such subjects as image projection, morale and post perception of the adequacy of support from Ottawa. The terms of reference are being drafted to provide as much scope as possible and the intention is to appoint a senior person as commissioner: someone not associated with the Foreign Service but with experience of life abroad. An Order-in-Council is being prepared for the study to be conducted under the Inquiries Act, and it is expected that a commissioner will be selected by the Prime Minister in mid-August.

Personnel Management Committee

August 1, 1980



Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

Immeuble Lester B. Pearson, 125 promenade Sussex

OTTAWA, le 1^{er} août 1980

NOTE DE SERVICE

À: Toutes les missions
Ministères du CGP

cc: Associations de personnel

REF: Note de service du Secrétariat
datée du 8 mai

OBJET: Consolidation du service extérieur

Vous trouverez ci-joint le second bulletin sur la consolidation du service extérieur, publié par le Comité de gestion du personnel. Nous vous saurions gré de porter ce document à la connaissance des membres canadiens de votre personnel.

R.G. Hatheway,
Secrétaire par intérim



Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

BULLETIN SUR LA CONSOLIDATION

Nº 2

Les discussions et les négociations interministérielles qui se sont poursuivies activement par l'entremise du Comité de gestion du personnel (CGP) et de ses groupes de travail ont donné lieu à un début de consensus sur la nature et la structure de la consolidation. Cette évolution est en partie attribuable au fait que plusieurs ministères ont demandé des éclaircissements au Premier ministre et au Bureau du Conseil privé sur certaines des questions fondamentales. Par suite de ces démarches, plusieurs questions importantes ont pu être résolues au cours de la dernière réunion du Comité de gestion du personnel, ce qui a donné une impulsion nouvelle aux négociations.

À quoi vise la consolidation?

Le but est d'établir un service extérieur canadien intégré, régi par une série unique de politiques du personnel, mais reconnaissant deux niveaux opérationnels prévoyant l'existence d'un service distinct de délégués commerciaux.

Qui sera touché par la consolidation?

La consolidation est destinée à englober pratiquement tous les fonctionnaires fédéraux engagés dans une activité du service extérieur. Les membres actifs de la GRC et du MDN dont les agents ne sont pas couverts par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, ne seront pas touchés par la consolidation.

En vertu de quels concepts la consolidation du service extérieur sera-t-elle établie?

1. Tous les membres du service extérieur consolidé seront à l'emploi du ministère des Affaires extérieures ou occuperont à l'étranger des postes des Affaires extérieures.
2. Les agents des ministères ayant des intérêts à l'étranger (par exemple: Revenu national, Santé et Bien-être, Approvisionnements et Services) seront prêtés au ministère des Affaires extérieures, tout en continuant d'être payés par le ministère-prêteur, et ils occuperont des postes des Affaires extérieures assignés à cette fin.

3. Les chefs de missions et le Comité de gestion du personnel seront les deux piliers interministériels du service extérieur consolidé.
4. Le ministère des Affaires extérieures sera responsable et comptable de la gestion au jour le jour du personnel.
5. Les politiques de recrutement, d'avancement et de perfectionnement professionnel évolueront dans le sens d'un service extérieur consolidé et non plus en fonction de ministères particuliers.
6. Le Comité de gestion du personnel (CGP) deviendra le mécanisme qui permettra à tous les ministères du service extérieur de participer à la direction et au contrôle du service extérieur, grâce à l'élaboration de politiques qui guideront la gestion du personnel du service extérieur. Si nécessaire, le Comité des sous-ministres qui coiffe le Comité de gestion du personnel (CGP) fera fonction de cour d'appel et rendra toute décision relative à l'application pratique des politiques.
7. La consolidation constitue une étape nouvelle en matière de gestion du service extérieur; elle suppose de la part des ministères et organismes concernés un changement radical d'attitude.

Comment progresse la restructuration du service extérieur?

Le Groupe de travail de la restructuration collabore étroitement avec le Conseil du Trésor afin de déterminer la meilleure méthode de classer chaque poste du service extérieur, comme préalable à l'établissement d'une structure de paliers pour l'ensemble des postes du service extérieur au niveau des opérations. La restructuration du niveau opérationnel sera entreprise (de même que la reclassification du groupe de la direction) dans le but d'harmoniser le service extérieur consolidé et la Fonction publique en général.

Le Groupe de travail procède à l'évaluation d'un certain nombre de postes du service extérieur, en utilisant tant le système d'évaluation Hay que le "plan directeur d'évaluation" (MEP) comme méthodes de reclassification. Le Groupe de travail espère, dès le début du mois d'août, être en mesure de déterminer la manière dont il entend procéder à la reclassification.

Les secteurs de spécialisation ont-ils été définis?

Les secteurs de spécialisation n'ont pas encore été délimités, ni définis, mais les principes suivants ont été arrêtés d'un commun accord en vue de leur établissement:

- a) les différents secteurs devront être aussi peu nombreux que possible afin de faciliter les affectations au sein de ces catégories;
- b) des sous-secteurs (ou courant d'activités) devront être créés au sein d'un secteur général (le consulaire au sein du secteur immigration/consulaire);
- c) chaque secteur doit être de même "niveau", et permettre un accès équivalent au groupe de la direction, de manière à ce qu'un agent puisse poursuivre sa carrière dans un même secteur; par contre, tous les groupes ne seront pas constitués de la même façon (c'est-à-dire que certains comporteraient moins de postes que d'autres à un niveau donné); l'accès au groupe de la direction nécessiterait normalement l'expérience de plus d'un secteur;
- d) il doit y avoir compatibilité entre la conception et la gestion de chaque secteur au ministère de l'Industrie et du Commerce et son équivalent aux Affaires extérieures.

La consolidation progresse-t-elle selon l'échéancier?

Le démarrage a été plus lent que prévu au cours des premiers mois, car il a été nécessaire d'obtenir des éclaircissements et de parvenir à une entente interministérielle. Le plan d'action est actuellement modifié en conséquence. Il est de l'avis général qu'au cours de l'été, une bonne partie du travail entrepris à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada pourra être terminée et que les négociations entre les Affaires extérieures, l'Agence de développement international et Industrie et Commerce pourront se dérouler selon les prévisions. À titre d'indication du travail à accomplir, précisons que le groupe de travail de la consolidation a été chargé des tâches spécifiques suivantes:

- déterminer le nombre d'agents et d'employés de programmes recrutés sur place devant être mutés de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada au ministère des Affaires extérieures;
- s'entendre sur la façon de procéder pour les affectations du service étranger à l'administration centrale de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada;

- s'entendre sur la façon d'effectuer des affectations spéciales au service extérieur consolidé des agents du service intérieur de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada;
- déterminer quels sont les postes à l'administration centrale des Affaires extérieures et à l'étranger qui seront intégrés dans le secteur de l'aide au développement;
- recenser les postes de l'Agence canadienne de développement international à l'étranger qui doivent être transférés aux Affaires extérieures pour être intégrés au secteur permutant de l'aide au développement;
- s'entendre sur la manière d'effectuer les affectations dans le secteur de l'aide, à l'administration centrale de l'Agence canadienne de développement international;
- recenser les postes du Service des délégués commerciaux à l'étranger à transférer à l'effectif des Affaires extérieures.

La première déclaration du Premier ministre mentionnait qu'une étude spéciale allait être réalisée sur les modalités du service extérieur. Quel est l'état d'avancement de cette étude?

Il s'agit d'une étude d'une certaine ampleur portant sur les conditions du service à l'étranger, notamment sur l'image de marque du service, le moral du personnel, la perception, à la mission, de la suffisance ou de l'insuffisance de l'appui à attendre d'Ottawa. Le mandat, en cours de préparation lui donnera une portée aussi large que possible. Le poste de commissaire devrait être confié à une personne de rang supérieur ne faisant pas partie du service extérieur, mais possédant l'expérience de la vie à l'étranger. Le décret du Conseil est en préparation et prévoit que l'étude sera réalisée en vertu de la Loi sur les enquêtes. Le Premier ministre est censé nommer le Commissaire vers la mi-août.

Le Comité de gestion du personnel

Le 1er août 1980